



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**Déclaration de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)
au CDEN de Seine-Maritime.
Séance du 28 septembre 2021.**

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Maritime,
Monsieur le Directeur Académique.

Avec 158 élèves prévus en plus dans les collèges seino-marins, l'administration a décidé de retirer 1268 heures postes (70 ETP) de l'enveloppe départementale de moyens pour la rentrée 2021. Pas de miracle donc en ce mois de septembre : il y a encore plus d'élèves par division et les conditions de travail des élèves et des personnels sont à nouveau dégradées. Les disciplines sont fortement mises en concurrence pour obtenir des groupes et des dédoublements. Le dispositif « Devoirs faits », pris en partie sur la marge d'autonomie, accroît toujours plus cette concurrence et participe à la dégradation des moyens d'enseignements. De plus, les heures supplémentaires sont toujours plus nombreuses (+900 HSA pour cette rentrée). Pour forcer les enseignant.e.s à les prendre, leurs statuts ont été modifiés, et deux heures supplémentaires sont imposables. Mais les personnels n'en peuvent plus, notamment les femmes, majoritaires dans nos professions. Les personnels ne veulent pas travailler plus pour gagner (à peine) plus... ils réclament une véritable revalorisation de leur traitement, ce qui passe d'abord par le dégel du point d'indice. Et ils ne veulent pas de contrepartie à cette revalorisation.

Si la situation sanitaire est en voie d'amélioration dans notre département, rappelons-nous que le ministre de l'Education nationale avait choisi la presse du WE pour préciser, à la fin du mois d'août, quelques éléments relatifs à la rentrée scolaire. Encore une fois les personnels apprenaient les conditions de rentrée dans la presse ! Quel mépris : insupportable ! Et toujours bien peu d'informations concrètes... Ainsi était annoncé un niveau 2 du protocole en métropole mais rien sur la définition des seuils. Quels sont les indicateurs objectifs qui définissent chaque niveau ? Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, avez-vous de nouvelles informations sur ces seuils ? Le

département de Seine-Maritime est-il susceptible de passer dans les prochains jours du niveau 2 au niveau 1 du protocole sanitaire de l'Éducation nationale ?

Pour la seconde fois, cette rentrée sanitaire n'a pas été préparée, autrement que par de la communication reprenant l'idée du « on est prêt », mais éloigné des questions du terrain !

Dans le même article, Jean-Michel Blanquer découvrait l'importance des capteurs de CO2 et voulait « les généraliser ». Enfin ! Mais cette question matérielle était renvoyée à la responsabilité des collectivités territoriales, avec une promesse de financement national. Monsieur le Président du Conseil Départemental, quelle somme avez-vous reçu de l'État pour l'acquisition de ces matériels ? Quel déploiement prévoyez-vous dans les collèges Seino-marins ?

Pour les questions à l'ordre du jour, la FSU remarque que la dotation attribuée aux établissements par élève ne progresse pas. Pourtant, les prix de l'énergie sont prévus à la hausse, comme ceux des denrées alimentaires... Et pour assurer la ventilation des salles de classes, les fenêtres restent souvent ouvertes, quelle que soit la température extérieure... Depuis un an et demi, les établissements scolaires chauffent aussi l'air extérieur...

En 2018, chaque élève de collège était doté de 326€ pour assurer le fonctionnement de son établissement. En 2022, ce sera 289€, soit -11,3%. Et s'il fallait tenir compte de l'inflation sur la même période, il faudrait au minimum 345€ pour assurer la même capacité de dépenses de fonctionnement par élève pour les collèges de Seine-Maritime.

Pendant ce temps, plus de 8 millions d'euros dorment dans les réserves des établissements. Nous saluons les efforts que le département a engagés depuis plusieurs années pour faire baisser ces réserves. Malheureusement, nous ne pouvons que constater qu'elles sont reparties à la hausse. La FSU ne cesse de rappeler que cet argent public n'a pas à être thésaurisé, et qu'il doit être utilisé pour participer à la scolarité des collégiens, en limitant par exemple l'augmentation des tarifs de demi-pension, ou en permettant aux collégiens de participer à des sorties culturelles ou sportives, après 2 ans de crise sanitaire.

La FSU formule à nouveau son vœu de voir le CDEN informé annuellement des dotations obligatoires et des subventions facultatives du Conseil Départemental pour les établissements privés de notre département.

Le Conseil Départemental informe ce soir le CDEN de son projet d'équiper les élèves de 6ème d'un équipement informatique individuel.

Le département assure la maintenance des équipements informatiques par l'intermédiaire d'une société privée. Ne serait-il pas plus efficace de songer à la création de postes spécifiques relevant de la collectivité territoriale dans chaque

collèges puisqu'il s'agirait d'un travail à temps complet tant la maintenance des outils informatiques prend du temps. En 4 ans il y aura autant d'ordinateurs que d'élèves dans les collèges seino-marins ce qui nécessitera bien plus de temps de maintenance et la pleine justification de ces créations.

Les salles informatiques sont présentées comme dépassées ou du moins présentant des limites. Or il s'agit du seul lieu d'apprentissage de l'outil informatique par les élèves et dispensé par les professeurs. La maîtrise des outils numériques s'apprend en classe et non pas à la maison sous peine de ne pas supprimer les inégalités.

Notre ministre, "toujours prêt", sauf contre les cyber-attaques russes, voit dans le numérique la solution miracle face à la crise sanitaire. Or, la FSU dénonce cette vision simpliste. L'informatique doit rester un outil parmi d'autres, au service des choix pédagogiques des équipes.

Les professeurs seraient (au conditionnel) également dotés d'un outil informatique. Nous ne pouvons qu'y être sensibles néanmoins puisque nous rappelons qu'en janvier dernier le ministère a gracieusement octroyé la somme ridicule de 150 € à chaque enseignant afin de couvrir une partie de ses frais informatiques. Les ordinateurs des professeurs ont tourné à plein régime durant les périodes de confinement et bon nombre ont dû changer leur matériel. Les AESH (ex-AVS) seraient également équipées. Soulignons qu'au regard de leurs salaires, ces emplois essentiellement occupés par des femmes, souvent à temps partiel imposé, sont précaires puisque le ministère refuse de les doter d'un statut de catégorie B. Oui, les AESH doivent être équipées d'un outil informatique ; celui-ci devrait être fourni par leur employeur, mais faute de cela, elles et ils accueilleront cette dotation départementale favorablement.

Enfin, Monsieur le Préfet, la FSU tient également à rappeler dans ce CDEN que dans les établissements scolaires et les universités, des élèves sont en grande précarité, dorment à la rue, dans une voiture, dans un local insalubre ou craignent l'expulsion de leur logement, leur reconduite à la frontière. Malgré cela, ils s'investissent dans leurs études et réussissent. Parents et enseignants nous ne pouvons accepter cette situation, il est insupportable que des camarades de nos enfants, que des élèves soient sortis du jour au lendemain des salles de classe. C'est pourquoi nous demandons qu'ils puissent poursuivre leurs études comme les autres et obtenir une situation stable qui le leur permette. Cela passe par leur régularisation, celle de leur famille.

La FSU continue de mobiliser pour exiger un véritable plan d'urgence pour l'éducation en appelant à la mobilisation des personnels Mardi 05 Octobre.